



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**anact**

— agence nationale  
pour l'amélioration  
des conditions de travail

Lyon, le mardi 26 novembre 2024

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Un kit pour faire du CSE, un levier d'amélioration des conditions de travail : une nouvelle ressource de l'Anact**

**L'Anact publie un kit gratuit à destination des membres des Comités sociaux et économiques (CSE) pour réussir la mise en œuvre de cette instance et améliorer son fonctionnement. Son objectif : proposer des repères et outils en faveur d'un dialogue social de qualité, constructif et au bénéfice de tous.**

A destination des représentants salariés et employeurs, le kit consultable en ligne, regroupe un ensemble de méthodes et ressources pour analyser les problématiques de l'entreprise, mettre en place des débats et construire collectivement des solutions.

Il est structuré autour des grandes étapes d'une mandature :

- **Mise en place et renouvellement du CSE**
- **Fonctionnement**
- **Évaluation de ses actions**

[ACCÉDER AU KIT CSE](#)

Le kit propose des pistes pour faire progresser l'instance - rappel de son rôle, règles de fonctionnement et d'animation, type de sujets à aborder - et fournit des outils à mobiliser. Il partage aussi des exemples de pratiques d'entreprise ainsi que des ressources pour aller plus loin.

#### **Un kit construit sur la base de l'analyse de terrain dans des TPE-PME**

Depuis la mise en place des CSE, l'Anact a mené des accompagnements de petites et moyennes entreprises. L'analyse des retours d'expérience issus de ces premières mandatures permet d'identifier des conditions de réussite en matière de fonctionnement, d'actions à déployer. Ce kit a été nourri de l'ensemble de ces travaux.

#### **Fin de mandat des premiers CSE**

Depuis 2017, les CSE ont progressivement été mis en place dans les entreprises d'au moins 11 salariés. Le bilan des premières mandatures montre des situations de carence persistantes, mais aussi des difficultés à travailler collectivement dans l'instance en faisant le lien avec les questions de terrain.

Pouvoir s'appuyer sur un dialogue social de qualité reste pourtant un levier essentiel pour améliorer les conditions de travail au quotidien.

#### **Contacts Presse**

Aurélie Descours - a.descours@anact.fr - 04 72 56 13 39

Catherine Guibbert – c.guibbert@anact.fr – 04 72 56 13 38

Établissement public administratif créé en 1973, sous tutelle du ministère du Travail, l'Anact a vocation à améliorer les conditions de travail en agissant notamment sur l'organisation du travail et les relations professionnelles. Administrée par des représentants de l'Etat, des représentants des salariés et des employeurs, elle s'appuie sur un réseau de 16 agences régionales pour déployer des projets d'amélioration des conditions de travail au plus près des besoins locaux. L'établissement propose notamment aux acteurs des TPE-PME et aux organismes qui les accompagnent des méthodes et outils pour concilier durablement qualité de vie au travail, qualité de service et performance.